

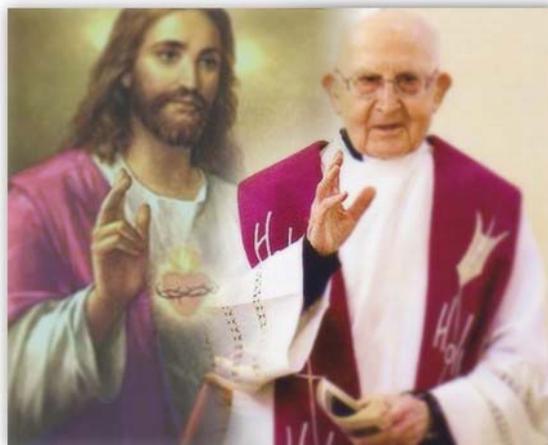
Une série de questions-réponses sur la Foi Catholique.  
Toutes ces réponses ont été vérifiées et approuvées par l'abbé J.-Réal Bleau,  
prêtre catholique et docteur en théologie.

## Qui peut bénir quoi ?

**QUESTION:** J'ai vu des femmes bénir des chapelets dans certains sanctuaires, des religieux bénir des médailles, des laïcs ministres de la communion bénir des enfants, des gens qui imposent les mains sans être prêtres... En ont-ils vraiment le pouvoir? Qui peut bénir quoi?

**RÉPONSE :** En premier lieu, le **prêtre** peut bénir les gens, les objets, les lieux. Certaines bénédictions sont réservées au Pape, d'autres aux évêques (dédicaces ou consécrations d'églises, vases sacrés, tabernacles, cloches, orgue d'église, etc.); ces bénédictions peuvent, dans certains cas, être déléguées à des prêtres. Mais jamais pour la consécration du Saint Chrême.

Le **diacre** peut bénir les personnes, et certains objets : pain, cierges, eau baptis-



male, cendres, rameaux, alliances, statuettes, médailles, chapelets, incluant les bénédictions spéciales telles que chapelet rosarié, bénédiction avec exorcismes (Croix de Saint Benoît).

Il peut également procéder à la bénédiction du Saint-Sacrement ainsi que bénir les sépultures.

**Ces bénédictions** données par les prêtres et les diacres **sont des sacramentaux**. Ce sont des canaux par les-

quels Dieu passe pour octroyer des bienfaits aux hommes qui les reçoivent (bénédictions) ou en usent (objets bénits) avec foi. Elles produisent leurs effets par la prière de l'Église et, selon le cas, par les bonnes dispositions des sujets qui en bénéficient.

Évidemment, des situations, lieux ou objets mauvais en eux-mêmes, ou qui sont destinés à un usage mauvais ne peuvent pas être bénits validement (par ex.: amulette, bombe, union homosexuelle, clinique d'avortement...).

Un laïc ne peut pas bénir au même titre qu'un prêtre car il n'a pas le pouvoir du sacrement de l'Ordre. Même "autorisé" par l'évêque, il ne peut pas bénir des objets se rapportant au culte: chapelet, eau, médaille, églises, etc. Une telle "bénédition" ne sera pas un sacramental et n'aura pas plus d'efficacité qu'une pieuse intention ! Le laïc peut cependant aider à la distribution des Cendres préalablement bénites par un prêtre ou un diacre.

Le **père** (et, en son absence, la mère) **de famille** peut bénir ses enfants, pour la raison qu'il est investi d'une autorité déléguée par Dieu sur sa famille. Sa bénédiction est plutôt une prière d'intercession, et son efficacité dépend à la fois de la sainteté et ferveur de celui qui la donne, et des dispositions de ceux qui la reçoivent. Ce n'est pas la même bénédiction qu'un prêtre car **le prêtre bénit au nom de l'Église, tandis que le laïc bénit en son propre nom de baptisé**. Mais par la bénédiction paternelle, le père "dit du bien" de ses enfants à Dieu, et cette prière a un pouvoir particulier sur le Cœur de

Dieu. Un père devrait souvent bénir ses enfants, et pas seulement au Jour de l'An.

Il en va de même pour le supérieur d'une communauté religieuse, ou pour une abbesse envers ses moniales : quoique non sacramentale, leur bénédiction a une efficacité particulière car ils tiennent de l'Église une juridiction spéciale sur leurs sujets.

En certains endroits existe encore la belle coutume de bénir le pain avant le repas, habituellement par le père ou la mère de famille. Là encore, il s'agit d'inclure Dieu dans cette nécessité de la vie, en lui demandant sa protection et en reconnaissant que tout bien vient de Lui. Il s'agit d'une prière, et non d'un sacramental comme la bénédiction du prêtre.

Toute personne peut, en son cœur, en bénir une autre en demandant à Dieu de veiller sur cette âme. Mais encore là, il ne faut pas confondre cette prière d'intercession avec la bénédiction sacerdotale. On notera, au passage, que le geste d'imposer les mains sur la personne est réservé aux ministres ordonnés (prêtres et diacres).

Enfin, nous pouvons et devons bénir Dieu souvent. Cette bénédiction qui monte vers Lui a un sens non pas d'intercession en faveur de Dieu, mais de prière de louange et d'action de grâce pour tous ses bienfaits et pour ce qu'Il est. *"Soyez béni Seigneur pour vos merveilles !"*

Sachons donc bien distinguer les différentes applications du terme "bénédition", car toutes ne produisent pas les mêmes effets. ■